

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS**

Séance du samedi 21 mars 2026

Délibération n°2026-02

Nombre de Membres :

du Conseil Municipal : 15
en exercice : 15
présents : 14
représentés : 1

Votes :

Pour : 14
Contre : 1
Absentions : 1

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2026 (par mail)

Date d'affichage de la convocation : 17 mars 2026

Présents : AILLAUD Thierry, ANDUGAR Aurore, AVIGNON Sarah, BOUBAL Vincent, DESCAMPS Charlene, DURAND HALLEY Samuel, DUSCHA Catherine, FAURE Emilie, FOURNIER Alain, JANSANA Simon, MASSOL Serge, SCAGLIA Marie-Jo, TAURINES Merryll, TREMOULET Bernard

Pouvoir : Pierre AMALOU à Catherine DUSCHA

Absents :

Secrétaire de séance : Thierry Aillaud

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

Monsieur Tremoulet, représentant le maire empêché et en sa qualité de président de séance, propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal d'Argelliers étant de QUINZE (15) membres, le

nombre maximum d'adjoints au maire est de QUATRE (4).

Le conseil municipal, par :

- 14 voix POUR,
- 1 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

DECIDE de fixer à QUATRE (4) , le nombre d'adjoint(e)s au maire,

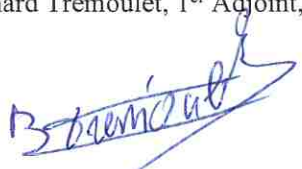
AUTORISE Monsieur Pierre AMALOU à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à ARGELLIERS, le 21 mars 2026

Acte rendu exécutoire

Après envoi en préfecture

Après affichage

Le secrétaire, 	Pour le Maire, Pierre Amalou, empêché, Bernard Tremoulet, 1^{er} Adjoint, 
--	--